



Le 21. 09. 09

PROJET Compte rendu réunion 5 Groupe de travail LGV le 21 septembre 18 h à 20 h

Présents :

Membres Conseil Municipal : Y GUYEN(YG), P PELTIER(PP), J DUNAND(JD), A MENDES(AMB), J- P MUSSOT(JPM), C POURRET(CP),

Riverains : J- L BERNARD(JLB), J- P BILLOT(JPB), D CRETIN(DC), D SERGENT(DS), M BOUVERET (MB)

Absents et excusés : M- P VUILLEMOT(MPV), A BAVEREL(AB),

Nous accueillons Martine BOUVERET, domiciliée 24, rue du Poirier.

Ordre du jour :

Diffusion de l'information sur l'avancement des travaux RFF et travail du groupe

Rédaction d'un relevé de décisions commun pour communication à RFF, la CAGB et la Région FC.

Autres points

1. Diffusion de l'information sur l'avancement des travaux RFF et travail du groupe :

Mme BOUVERET, nouveau membre du groupe, nous fait part du manque d'information concernant le déroulement des travaux.

YG précise que les informations concernant ce chantier sont diffusées chaque mois depuis juillet, dans le bulletin des « échos du conseil municipal », distribué à tous les habitants. Une réflexion sur une information spécifique à destination des riverains est proposée.

2. Rédaction d'un relevé de décisions commun

La démarche de rédaction du relevé de décisions par les membres du groupe de travail, élus et les riverains, renforce la volonté commune de faire aboutir les mesures correctrices.

2.1. YG retrace l'historique de ce projet : la LGV a été déclarée d'intérêt public, dans le cadre du schéma directeur, en 2001 et approuvée en 2002.

2.2. Le relevé de décisions :

Le document proposé par J-P BILLOT, communiqué à tous les membres du groupe, est lu et commenté par l'assemblée.

« Contenu du document :

1. Principes retenus :

- La liaison gare d'Auxon /gare de Besançon doit être traitée comme un nouveau tracé en ce qui concerne les droits et garanties pour les communes traversées et les habitations riveraines ; la liaison routière doit aussi être aménagée.

- La zone d'Ecole-Valentin est une zone urbaine et doit être traitée comme telle pour l'ensemble du tracé situé sur la commune ;

- Le dossier ne peut être à priori considéré comme bouclé ; les remarques et avis des élus de la commune et des riverains doivent être pris en considération et étudiés sans que des arguments techniques ou financiers ne constituent une fin de non-recevoir.

3. Conséquences

Pour la phase -travaux :

- Déboisement : le bulletin municipal de septembre 2009 acte une procédure correspondant à nos attentes ; il s'agira de la faire respecter et préciser quelques points qui concernent les coupes chez les particuliers (si elles sont nécessaires).
- Nuisances pendant les travaux : Les camions et engins de chantier doivent circuler uniquement dans l'emprise du chantier et à vitesse réduite. Les entraves à la circulation doivent être limitées au maximum dans le temps comme dans l'espace, annoncées largement à l'avance et les parcours de remplacement et délestage balisés avec le plus grand soin. Des solutions (type passerelles provisoires) pour les déplacements piétonniers, en particulier ceux des enfants dans le cadre scolaire ou au centre de loisirs doivent être envisagées avant toute coupure des ponts ou passages piétonniers.
- Dédommagements des nuisances dues aux travaux : il faut envisager une compensation des pertes d'exploitation pour les commerces et entreprises locales, lorsqu'elles seront dûment constatées. Pour les habitants, une réfection des ponts avec élargissement en particulier piétonnier des ponts de l'agglomération pour Ecole et la (re)mise en place de passerelles pour Valentin peuvent constituer une contrepartie partielle et utile à la collectivité. La réfection du pont de « l'Amitié » doit aussi être pensée en fonction de l'implantation de la future halte ferroviaire .

Pour la ligne :

- Pour la sécurité : un système de protection (barrière, filet, etc) doit être mis en place de la sortie du tunnel de Miserey jusqu'à l'entrée du tunnel de Besançon , des deux cotés et sans interruption.
- Contre les nuisances sonores : « Ecole-Valentin ne tolérera pas de nouvelles nuisances sonores » (déclaration de Mr A.Baverel, alors maire de la commune , le 20/04/2002). Pour obtenir ce résultat, il faut donc mettre en place une protection phonique performante, englobant entièrement la traversée de la commune, avec renforts dans les zones les plus exposées en particulier dans le secteur des Grands Essarts (zone du pont de la rue de l'Amitié), le quartier du Levant et la zone de Valentin débouchant sur la voie ferrée (lotissement des Grésaillères). De plus la gare TGV d'Auxon engendrera une circulation automobile accrue sur le secteur d'Ecole-Valentin et donc, non seulement de nouvelles difficultés d'accès à Ecole et à Valentin , mais aussi de nouvelles nuisances sonores. Il paraît indispensable que l'aménagement de la RN 57 entre le rond point d'Ecole-Valentin et la gare d'Auxon soit entrepris et achevé au plus vite et que des protections phoniques soient mises en place comme il est envisagé de le faire pour l'agglomération de Beure .
- Contre les nuisances visuelles : le maître d'ouvrage doit mettre au moins autant de soin et de moyens pour conserver et améliorer l'environnement paysager qu'il en a déployé lors de la création de la ligne nouvelle.

Pour la circulation des trains :

- Cadencement : les élus et les riverains d'Ecole-Valentin demandent à être associés à la réflexion sur les horaires et le cadencement de TGV et des navettes ; le passage des trains devra être compatible avec le rythme de vie des riverains .
- Evitement : la possibilité de placer la voie d'évitement d'Ecole-Valentin (qui apporte une nuisance supplémentaire) en dehors des zone habitées doit être remise à l'étude en envisageant d'autres solutions techniques que celles retenues actuellement.
- Vitesse des trains et navettes : la vitesse retenue doit être définie avec précision ; elle doit être celle qui apporte le moins de nuisances supplémentaires .

Pour la halte ferroviaire :

- Nécessité : la halte ferroviaire peut être un plus pour les habitants d'Ecole-Valentin, d'autant qu'ils subiront une augmentation de la circulation automobile et donc des embouteillages aux entrées de leur agglomération avec la création de la gare d'Auxon. Elle peut devenir un handicap si elle n'est pas implantée en concertation avec les élus et les habitants d'Ecole-Valentin .
- Implantation: l'implantation actuellement retenue ne peut être considérée comme intangible ; elle doit se faire au mieux des intérêts des riverains et des usagers ; d'autres lieux d'implantation peuvent et doivent rapidement être envisagés concurremment à ce qui est actuellement décidé.
- Implantation (bis) : elle doit être envisagée indépendamment de la voie d'évitement ; quel que soit le lieu retenu, cette dissociation présente l'avantage de diminuer les nuisances sonores de limiter l'occupation de l'espace en un point donné car elle supprime la nécessité de construire deux quais ; avec deux quais la halte

devrait aussi comporter une passerelle avec accès pour handicapés pour répondre légitimement aux besoins et aux normes actuelles : cette solution est donc aussi la moins onéreuse . »

4. Plan d'action :

4.1 Le maire rédigera un courrier aux différents responsables RFF, CAGB, Région, en reprenant ces remarques sur les 4 points à discuter :

- Nuisances sonores et visuelles des riverains de la rue Champêtre
- Halte ferroviaire
 - o nuisances sonores et visuelles des riverains de la rue du Levant vers la halte ferroviaire : installation de panneaux de protection phonique (palissade végétalisée prévue à ce jour)
 - o projet de 2 quais ramené à 1 quai qui peut être central ou déporté.
 - o Problème de parkings pour les usagers
 - o L'accès par chemin piétons rue du vallon est abandonné (valider)
 - o Problème d'accessibilité PMR
 - o Désignation du maître d'ouvrage
- Sécurisation des accès à la voie au niveau des falaises côté CAL et stade, pendant les travaux et permanente en fin de travaux.
- Circulation des piétons et véhicules pendant les travaux, notamment sur les ponts

4.2 Une réunion est prévue début octobre entre le Maire, l'Adjointe au développement durable et les responsables RFF afin d'échanger sur ces différents points et travailler sur un plan d'actions correctives.

4.3 Une réunion de travail des élus de la commune est programmée le mardi 20 octobre pour une présentation de l'avancement des travaux sur le chantier de la voie LGV.

4.4. Une réunion publique est prévue le lundi 26 octobre à 20 h au CAL.

5. Autres points :

Les membres riverains

- font part de leurs inquiétudes quant à la perte d'exploitation pour les commerces touchés
- souhaitent
 - o la prise en compte des nuisances sonores émanant de la RN 57.
 - o rencontrer les décideurs : Responsables RFF, CAGB et la Présidente de région.

La prochaine réunion du groupe aura lieu après la réunion publique.